VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE - VAE

Quelles sont les étapes pour valider mon expérience ?

De 9 à 12 mois de préparation

ETAPE 1 — JE CHOISIS LE DIPLOME A VALIDER

Comment :

- En autonomie en m'aidant des référentiels
- Avec un conseiller Point Relais ou Pôle emploi
- **Avec un conseiller AVI CONSEIL**

A.V.I CONSEIL

Vous accompagne sur le choix du diplôme

ETAPE 2 — JE SAIS QUEL DIPLOME JE VEUX PREPARER

Demande de recevabilité : **se rapprocher du certificateur**

- DAVA : pour les diplômes Education Nationale
- DRAAF : pour les diplômes Agricoles
- ASP/ DJSCS : pour les diplômes du domaine sanitaire et social, animation, sports

A.V.I CONSEIL

Vous informe, conseille, sur le suivi de votre démarche.

ETAPE 3 — J'AI MON LIVRET 1, JE DOIS LE RENSEIGNER AVEC SOIN

Réalisation du livret 1 :

- Bien identifier les activités au regard du référentiel

Dépôt du livret 1 et étude de celui-ci par une commission pour être recevable. BIEN REMPLIR SON LIVRET 1 pour être RECEVABLE

A.V.I CONSEIL

Vous accompagne au choix des activités et mise en forme du livret 1

ETAPE 4 — J'OBTIENS LA RECEVABILITE : JE REALISE LE LIVRET 2

Réalisation du livret 2 :

- Analyser mon expérience
- Rédiger mon livret 2 au regard des compétences visées
- Préparer à la soutenance devant le jury

A.V.I CONSEIL

Vous accompagne individuellement à la rédaction et à l'oral.

.

ETAPE 5 — J'AI REMIS MON LIVRET 2 AU CERTIFICATEUR

Je passe devant le jury VAE pour obtenir mon diplôme.

- Si j'obtiens une validation partielle

A.V.I CONSEIL

Propose un plan d'action afin de d'obtenir les Modules manquants.